



Communiqué de presse

Embargo: 22.3.2021, 8h30

19 Criminalité et droit pénal

Statistique policière de la criminalité (SPC) 2020

Près de 24 400 infractions numériques en 2020 selon les premiers résultats de la statistique policière de la criminalité

En 2020, la police a enregistré 24 398 infractions ayant une composante dite numérique. La grande majorité, 16 395 infractions, concerne la «cyber-escroquerie», dont fait partie par exemple les arnaques liées aux magasins en ligne, aux annonces immobilières ou encore aux sentiments, selon les premiers résultats obtenus dans la SPC de l'Office fédéral de la statistique (OFS). A titre de comparaison, 32 819 cambriolages ont été dénombrés la même année.

Pour la première fois en 2020, les infractions ayant une composante dite numérique sont publiées dans le cadre de la statistique policière de la criminalité (SPC). Ces infractions représentent l'ensemble des atteintes au code pénal commises sur les réseaux de télécommunication, en particulier internet.

Le total de 24 398 infractions de criminalité numérique se répartit notamment selon 3 domaines, à savoir: la «cybercriminalité économique» avec une part de 84,2%, suivie par les «cyber-délits sexuels» avec 10,7% et les «cyber-atteintes à la réputation et pratiques déloyales» avec 5,1%.

En observant la répartition des infractions, tout ce qui a trait à la «cyber-escroquerie», un sous-domaine de la «cybercriminalité économique», est clairement la catégorie la plus exposée, avec un total de 16 395 infractions.

Des infractions typiquement numériques

Certaines infractions sont majoritairement commises «numériquement» comme la détérioration de données dont 82,7% qui présentent un mode opératoire «cyber». Il en est de même pour la pornographie (81,3%), le blanchiment d'argent (79,3%) ou encore l'escroquerie (70,4%).

Les personnes lésées enregistrées en relation avec les infractions numériques sont au nombre de 15 714. Elles se répartissent notamment entre 8056 hommes (58%), 5822 femmes (42%) et 1834 personnes morales. De manière générale, lors de l'interprétation de ces chiffres et comme pour les infractions ordinaires, il faut garder à l'esprit qu'ils concernent exclusivement celles qui ont été portées à la connaissance de la police.

Environ 90 cambriolages par jour en moyenne

En 2020, 32 819 cambriolages, concernant des vols par effraction ou par introduction clandestine, ont été dénoncés sur l'ensemble du territoire suisse. C'est moins qu'en 2019 (-9,9%) et en baisse constante depuis 2012.

Si la plupart des vols ont diminué comme les vols non spécifiés et les vols à la tire de 14,6% respectivement 28,7%, les vols sur/dans un véhicule ou par effraction de véhicules ont par contre augmenté de 15,4% et 7,4%. Le nombre de vols de vélos électriques annoncés à la police a également fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+37,5%) et s'élève à 6082 infractions.

Stabilité du nombre d'homicides perpétrés

En 2020, 47 homicides (46 en 2019) perpétrés ont été enregistrés par la police, dont 28 dans le cadre de violences domestiques (29 en 2019). En détaillant ce chiffre, 11 sont des femmes qui ont succombé des suites de violences conjugales de leur partenaire actuel ou ancien et 9 sont des enfants dont la vie a été enlevée par un parent.

Le nombre total d'actes de violence grave dénoncés en 2020 était de 1668 infractions (1531 en 2019), soit une augmentation de 8,9% ou +137 infractions. Elle concerne notamment les tentatives d'homicides (+45 infractions), les viols (+34) et les lésions corporelles graves (+32).

Des infractions globalement en baisse

La SPC traite des infractions enregistrées par la police, tant pour le Code pénal (CP), la loi sur les stupéfiants (LStup) ou la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Pour ces 3 lois, des diminutions observées sont de l'ordre de respectivement 2,4%, 9,4% et 11,5% entre 2019 et 2020.

Toutes les informations complémentaires et liées au présent communiqué de presse sont disponibles dans l'introduction du rapport national qui couvre l'ensemble des thèmes relatifs aux résultats annuels de la SPC, infractions dénoncées pour les lois susmentionnées, situation quant au personnes prévenues et lésées, nationalités, ainsi que directement sur notre site internet.

Covid-19: infractions enregistrées par la police lors de la situation extraordinaire du 1er semestre 2020

Une analyse spécifique¹ sur l'évolution des infractions enregistrées par la police dans la SPC de janvier à juillet 2020, lors de l'application des mesures liées à la lutte contre la pandémie de Covid-19, en particulier pendant la période de situation extraordinaire ayant couru du 16 mars au 19 juin 2020, a été élaborée. Cette analyse se base sur une méthodologie particulière prenant en compte les dates d'infractions et par semaine calendaire, tout en excluant les infractions de longue durée.

Pendant la période extraordinaire susmentionnée et en comparaison avec la moyenne des 3 dernières années (2017–2019), une diminution du nombre d'infractions enregistrées par la police de 21% pour le CP, respectivement de 14% pour la LStup et 37% pour la LEI est observée.

Information concernant l'enquête

La statistique policière de la criminalité (SPC) a été révisée et renseigne depuis 2009 sur le nombre, la structure et l'évolution des infractions enregistrées par la police, ainsi que sur les personnes lésées et les personnes prévenues. Elle traite des infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI, anciennement LEtr). Ne sont pas considérées les violations de la loi dont la police n'a pas connaissance (criminalité cachée) ou qui, d'une autre façon, débouchent directement sur une procédure judiciaire.

L'avant-propos du rapport annuel renseigne sur l'interprétation de la SPC et ses limitations alors que l'introduction résume les principales évolutions sur les deux dernières années.

La criminalité numérique (cybercriminalité) est présentée, pour la première fois, lors de la présente publication. Cette thématique est intégrée dans l'introduction du rapport annuel suisse de la SPC. Le contenu présente la définition, la méthodologie, les résultats principaux sur les modes opératoires et les infractions pénales ainsi qu'un paragraphe sur les limites de l'interprétation. Parallèlement au rapport annuel, une page Internet sur la criminalité numérique est disponible sur le site internet de l'OFS en tant que thème transversal de la SPC. Pour information, l'ensemble de la méthodologie et les premiers résultats ont été présentés tout au long de l'année 2020, auprès de différents organes actifs dans le domaine de la statistique policière de la criminalité et de la criminalité dite numérique. D'autre part, les cantons ont reçu mensuellement et lors de consultations spécifiques, l'ensemble des résultats les concernant avec la possibilité d'y apporter les modifications nécessaires, afin d'améliorer la qualité de manière constante, ce qui sera encore le cas en vue des prochaines publications.

¹ → Trouver des statistiques → 19 – Criminalité, droit pénal → Police → Infractions

Renseignements

Philippe Hayoz, OFS, Section Criminalité et droit pénal, tél.: +41 58 463 64 54,
e-mail: philippe.hayoz@bfs.admin.ch

Anne-Corinne Vollenweider Wyss, OFS, Section Criminalité et droit pénal, tél.: +41 58 463 61 91,
e-mail: annecorinne.vollenweiderwyss@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2020 des infractions enregistrées par la police, numéro OFS: 1117-2000

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0254

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ainsi que la direction de l'Office fédéral de la police (fedpol) ont reçu les résultats du présent communiqué de presse préalablement (soit 3 jours ouvrables pour les premiers et 1 jour ouvrable pour la seconde).